

## COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 12

### PROCÈS – VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 4 septembre 2025

Le 4 septembre 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 28 août 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, M. Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, MM. Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Stéphanie BLANCHE, Mr Mickaël ORY, Mme Cécile MONTIÈGE.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Mr Mickaël ORY a donné pouvoir à Mr Yoann RENARD.

Mr le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mr Daniel ANGOT est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CM DU 3 JUILLET 2025**

Mr le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION ATSEM POUR MISE A DISPOSITION ÉCOLE ABBÉ ANGOT**

Pour donner suite à la réunion de conseil du 12 juillet 2018 où il avait été décidé la mise à disposition de Mme Nadine Paumard, Atsem Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à l'école privée Abbé Angot pour une durée hebdomadaire de 8 h par semaine.

L'école privée Abbé Angot demande le renouvellement de la convention concernant cette mise à disposition, pour cette nouvelle année scolaire 2025-2026.

Le Conseil, après délibération, accepte :

- de renouveler la convention pour une durée hebdomadaire de 8 h par semaine pour un prix horaire de 19 € à l'école privée Abbé Angot.
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention de mise à disposition de l'Atsem à l'école privée Abbé Angot pour l'année scolaire 2025-2026 et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **ÉCOLE ABBÉ ANGOT : ENTRETIEN EXTERIEUR POUR TONTE PELOUSE**

Pour donner suite à la demande de la directrice de l'école privée Abbé Angot concernant la tonte de l'espace extérieur enherbé d'une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup>, il a été estimé à ½ h de tonte à raison de 10 passages annuels.

Suivant les tarifs de la 3C, il a été estimé à 45.25 € de l'heure (matériels et mise à disposition d'un agent) soit 226.25 € annuel.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte :

- de fixer le tarif annuel à hauteur de 226.25 € par an pour 10 passages annuels,
- précise que cette délibération est prise pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Pour info : l'employé communal débroussaillera aussi une partie du terrain d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup> inaccessible avec la tondeuse.

## **CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR TERRAINS A LOUER**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la Commune et Monsieur MONTIÈGE Régis pour l'année 2025, concernant les parcelles cadastrées section H n° 997 pour une superficie de 2ha 43a et 14ca, section G n° 375 d'une superficie de 2ha 49a 90ca, section G n° 374 d'une superficie de 2ha 02a 51 ca et section G n° 496 d'une superficie de 2ha 59a 85ca.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée d'une année pour un montant de 902.07 €uros (impôts non compris), pour les parcelles cadastrées H n° 997, G n° 374, G n° 375 et G n° 496.

Aucune indemnité d'éviction ne sera due.

Pour info : Déduction de 59 € pour la parcelle section H n°997 et de 70 € pour la parcelle section G n° 496 pour dégrèvement pour perte de récolte année 2024.

### **La Croix du Fourneau**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la Commune et Monsieur LAIGNEAU Michel pour l'année 2025, concernant le terrain cadastré I n° 624 de 76a 59ca (terrain près de l'atelier communal).

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée d'une année pour un montant de 106.42 €uros (impôts non compris) pour la parcelle section I n° 624.

Aucune indemnité d'éviction ne sera due.

## **DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UNE PORTION DE CHEMIN : LIEU-DIT VIEILLE ÉPINE**

Mr et Mme Béghin demeurant 150 chemin de Vieille Epine ont adressé en mairie une demande d'autorisation de voirie pour la pose d'une conduite d'évacuation des eaux de rejet de leur fosse septique en nous précisant une rectification du positionnement du chemin communal.

Après vérification sur place, la commune a constaté que le tracé du chemin ne correspond pas du tout au plan cadastral.

Mr le Maire ainsi que le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré, en mairie, Mr Xavier Béghin et après discussion, Mr le Maire lui a proposé de céder gratuitement la partie communale tracée au plan au lieu de procéder à la division de la parcelle section I n° 629 en retracant l'emprise actuelle du chemin. Mr et Mme Béghin acceptent cette proposition en prenant à leur compte les frais du cabinet de géomètre-expert (extraction du domaine public) coût de 996,00 € TTC et les frais d'acte administratif par le cabinet Zuber-Expertise pour un coût de 480 € TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

## **DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE N°10 : LOTISSEMENT DE LA CROIX THOREAU**

Mr et Mme BLANCHE Teddy, propriétaire de la maison cadastrée section D n° 773 sise 9 rue de la Croix Thoreau ont adressé en mairie une demande d'achat du lot n° 10 cadastré section D n° 774 pour y construire une annexe de type garage.

Le conseil municipal, après vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

Présent : 12

Votants : 13

Pour la vente du lot 10 : 0

Contre la vente du lot 10 : 13

- refuse de vendre le lot 10, cadastré section D n° 774, à Mr Blanche Teddy et Mme Rouland Elodie.

La commune souhaite poursuivre son développement en accueillant de nouvelles familles, cela permet de répondre à ce besoin nécessaire d'une population suffisante,

notamment pour le maintien de l'activité scolaire du centre bourg.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DEMANDE DE VENTE DE CHEMIN MITOYEN COMMUNE D'EVRON ET DE SAINTE GEMMES LE ROBERT AU LIEU-DIT LA TURPINIÈRE.**

Mr le Maire a reçu en mairie le 10 juillet Mr Suhard adjoint à la mairie d'Evron et Mr Morin Directeur Foncier de la ville d'Evron pour procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation lieu-dit « la Turpinière » d'un chemin mitoyen entre la commune d'Evron et la commune de Ste Gemmes le Robert.

La demande de Mr et Mme Janvier demeurant 270 chemin de la Turpinière à Evron pour l'acquisition du chemin mitoyen a été adressée en mairie d'Evron en mai 2021 et fait l'objet d'une enquête publique globale lancée par la commune d'Evron (14 chemins) qui se déroulera à compter de 1er octobre 2025.

Il est demandé à la commune de Sainte Gemmes le Robert de prendre une délibération afin de lancer la procédure de cession de ce chemin rural.

Pour info : Le coût de 500 € maximum entre les 2 communes pour le chemin de la Turpinière (50/50) semble envisageable selon Mr Morin.

## **DÉLIBÉRATION : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL**

**Objet:** lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

Vu le Code rural, et notamment ses articles L. 161-10 et R. 161-25 ;

Considérant que le chemin rural, sis lieu-dit la Turpinière, chemin mitoyen commune d'Evron et de Sainte Gemmes le Robert, n'est plus utilisé par le public (absence d'entretien par la commune),

Considérant la demande d'acquisition faite par Mr et Mme Janvier d'acquérir ledit chemin,

Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions de l'article R. 161-25 du code rural.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

- constate la désaffection du chemin rural,
- décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- demande à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet en partenariat avec la commune d'Evron.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie.

Conformément à la délibération n° 2020-037 en date du 12 mars 2020 et en application de la loi L. 2112-22 du Code de l'Urbanisme, le Maire de Sainte Gemmes le Robert a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens faisant objet de la déclaration d'intention d'aliéner.

Références cadastrales :

- - section A n° 646, E n° 562 et 568.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIERE**

### **Commission travaux :**

Ets Bouteloup : devis pour armoire électrique : devis reçu le 3 septembre et à revoir à une prochaine réunion de conseil.

Un nouveau devis a été demandé au Ets Bouteloup avec, concernant la partie Edf, le tarif bleu au lieu du tarif jaune.

**Commission affaires scolaires :**

Nomination de Mme Anne-Charlotte Maillard, nouvelle enseignante de la classe CP/CE1.

En attente des effectifs : actuellement 58 élèves inscrits,

Le contrat de Véronique Chapron, aide pour le temps du midi de 13h à 13h30 s'est terminé le 4 juillet, il n'y a pas lieu de rechercher, une nouvelle personne, pour l'instant, car les effectifs ont baissé (10 élèves jusqu'à la toussaint au lieu de 17 l'année scolaire 2024-2025).

Cantine : 45 élèves fréquentent la cantine au lieu de 59 l'année scolaire passée.

Une réunion commission affaires scolaires sera programmée prochainement.

**Commission cimetière :**

Déplacement de la tombe du prêtre Hautbois : travaux prévus pour fin septembre 2025 pour le terrassement du nouvel emplacement par l'entreprise JBTP suivi des travaux de bétonnage de la dalle qui sera réalisée par la commune et déplacement de la tombe.

**QUESTION DIVERSES**

**Pour information :**

Elections municipales : dates fixées le 15 et 22 mars 2026

\*\*\*\*\*

**La séance s'est terminée à 22h15**

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 16 octobre 2025 à 20h00**